



**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE**

**PROCES VERBAL N° 04 – SAISON 2019/2020**

<b>Réunion du :</b>	<b>10/09/2019</b>
<b>Président :</b>	M. TESSIER Yannick
<b>Présent(s) :</b>	M. CHARBONNIER Jacques, M. DEVID Serge, M. PAUVERT Frédéric, M. QUIGNON Jacques, M. SALMON Eric
<b>Excusé(s) :</b>	M. BAILLOUX Patrice, M. PHILIPPEAU Dominique

***Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.***

**Préambule :**

M. BAILLOUX Patrice, membre du club de BEAUFORT EN VALLEE US (502249) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) et du GJ DU VIHIERSOIS (553569), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. DEVID Serge, membre du club de ST BARTHELEMY FOOT (520643) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. QUIGNON Jacques, membre du club de MURS ERIGNE ASI (511715) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

**1. Approbation du Procès-verbal**

Le procès-verbal n°03 du 08/08/2019 est approuvé.

**2. Organisation de la commission**

Président : TESSIER Yannick

Secrétaire : CHARBONNIER Jacques

Secrétaire adjoint : PAUVERT Frédéric

Responsable des coupes : TESSIER Yannick

Coupe de l'Anjou : DEVID Serge, PAUVERT Frédéric et BAILLOUX Patrice

Challenge de l'Anjou : QUIGNON Jacques, SALMON Éric et PHILPPEAU Dominique

Coupe des réserves : DEVID Serge, PAUVERT Frédéric et BAILLOUX  
Challenge de District : QUIGNON Jacques, SALMON Éric et PHILPPEAU Dominique

Réserves et réclamations (Restreinte) : TESSIER Yannick, CHARBONNIER Jacques, SALMON Eric, DEVID Serge, PAUVERT Frédéric et QUIGNON Jacques

Vérification des procédures (Forfaits – Matches remis – Joueurs suspendus) :  
TESSIER Yannick, BAILLOUX Patrice, DEVID Serge et QUIGNON Jacques

Suivi des championnats : DEVID Serge, CHARBONNIER Jacques et PAUVERT Frédéric

### 3. Championnat saison 2019-2020

#### a) Championnat de D5

La commission établit la liste des engagements en D5.  
Le nombre d'équipes participant au championnat de D5 est de **109 équipes**

Elle répartit les 109 équipes **en 9 groupes de 11 équipes et 1 groupe de 10 équipes.**

La commission effectue la numérotation des équipes dans chaque groupe en respectant au maximum les desideratas de chaque équipe.

Tout retrait d'équipe sera dorénavant considéré comme un forfait général.

Des engagements restent possibles dans les groupes de D5 incomplets sans changer le calendrier

La première journée de championnat est prévue le dimanche 22 septembre.

#### b) Equipes ayant refusé leur engagement au niveau où elles se sont maintenues

- **Brion JS**
- **Andrézé Jub Jallais 3**

Ces 2 équipes qui ont refusé leur engagement en D4, niveau où elles se sont maintenues ne pourront prétendre à une accession à l'issue de la saison 2019/2020.

« ARTICLE 5 - PRINCIPES GENERAUX RELATIFS A LA COMPOSITION DES CHAMPIONNATS

.....

#### 2) *Rétrogradation*

- *Un club refusant avant le 30 juin sa participation à une épreuve dans laquelle il s'est maintenu sportivement est rétrogradé et ne peut prétendre à une accession à l'issue de la saison suivante. Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder. L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient »*

#### c) Accessions et rétrogradations – Saison 2019/2020

La commission étudie le tableau des règles d'accessions et rétrogradations et le transmet au CODIR pour validation.

## 4. Coupes et challenges saison 2019-2020

La commission fait le bilan des engagements dans chaque compétition :

- Coupe de l'Anjou : 124 équipes (125 équipes saison 2018-2019)
- Challenge de l'Anjou : 125 équipes (124 équipes saison 2018-2019)
- Coupe des Réserves : 72 équipes (67 équipes saison 2018-2019)
- Challenge du District Hubert Sourice : 124 équipes (130 équipes saison 2018-2019)

### a) Tirage des poules de qualification

1- **Challenge du district Hubert Sourice** : 124 équipes engagées

Les équipes sont réparties en **31 poules de 4** équipes.

Dates des matchs pour les poules de 4 :

- les 15 et 29 septembre
- le 13 octobre

## 2 – Déroulement

Qualification pour les 32èmes de finale de l'épreuve : **64 équipes**

- Les 2 premiers de chaque poule de 4 soit 62 équipes
- Les 2 meilleurs troisièmes sur l'ensemble des 31 poules.

Calendrier :

- 32èmes de finales le 17 novembre 2019.
- 16èmes de finale le 8 décembre.

## 5. Forfait(s) partiel(s)

La Commission enregistre le forfait pour en reporter le bénéfice à son adversaire du jour sur le score de 3 à 0.

Amende égale au droit d'engagement + indemnité au club adverse : *Annexe 5 – Article 26 des Règlements Généraux LFPL.*

### ↪ Forfait(s) Jeunes

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
07/09/2019	21557657	U19 - D1	A	St Sylvain Anjou As 2	35 €	100 €
07/09/2019	21557685	U19 - D1	B	Allonnes Brain Uf 1	35 €	100 €
07/09/2019	21557713	U19 - D1	C	Avrillé As 1	35 €	100 €
07/09/2019	21558161	U17 - D3	E	Gj Cantenay Assf 1	35 €	100 €
07/09/2019	21770552	U15 - D2	E	Angers Lac de Maine 1	35 €	100 €
07/09/2019	21558702	U15 - D3	B	Angers Doutre Sc 1	35 €	100 €
07/09/2019	21558732	U15 - D3	C	Baugé Ea Baugeois 2	35 €	100 €
07/09/2019	21558817	U15 - D3	F	Gj Maulézières 3	35 €	100 €

## 6. Forfait(s) Général(aux)

### ↪ Jeunes

Nom équipe forfait	Compétition	Groupe	Montant amende
<b>AVANT LE DEBUT DES COMPETITIONS</b>			
ANGERS LAC DE MAINE 2	U15 - D3	B	105 €
TRELAZE EGLANTINE 1	U15 - D3	B	105 €
GJ CORON SOMYZERNAY 3	U15 - D3	E	105 €

## ➔ **Seniors**

Nom équipe forfait	Compétition	Groupe	Montant amende
<b>AVANT LE DEBUT DES COMPETITIONS</b>			
ANGERS INTREPIDE 3	D4	D	150 €
	Coupes des Réserves	H	

## 7. Entente(s)

La commission enregistre, pour la saison 2019/2020, les ententes seniors (D5) suivantes :

- E/MORANNES-DAUMERAY 4 (Morannes Es 4 – Daumeray Ajax 2)
- E/PARCAY-VERNANTES 2 (Parçay La Pellerine 2 – Vernoi Vernantes 2)
- E/ST PHILBERT-BRION 2 (St Philbert du Peuple 2 – Brion Js 2)

### **RAPPEL :**

« Article 39.bis L'ENTENTE

....

2) Entente Senior

...

*Dispositions L.F.P.L :*

*Les ententes sont autorisées uniquement dans le dernier niveau de District. Chaque club n'a droit qu'à une seule équipe en entente. Ces ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District concerné. L'entente sera gérée par un seul des clubs choisi d'un commun accord entre eux, dans les mêmes conditions que celles citées pour les ententes jeunes. Ce club supportera l'obligation liée au Statut de l'Arbitrage. »*

De plus, conformément à l'article 39bis.2 des Règlements FFF, les ententes ne peuvent prétendre à une quelconque accession.

## 8. Courrier(s)

### **☒ Mail de M. MARIVINT Fabrice, Président du club de Bécon Vil St Aug**

La commission,

Prend connaissance du mail du club de Bécon Vil St Aug.

Le président a répondu.

### **☒ Mail de Mme FERRE Maryse, Présidente du club de l'ES Ingrandes Le Fresne**

La commission,

Prend connaissance du mail du club de l'ES Ingrandes Le Fresne.  
Prend note du changement des desideratas pour l'équipe 2 en D5.

Le président a répondu.

### **☒ Mail de M. VIDELO Christian, Président du club de l'ES Bouchemaine**

La commission,

Prend connaissance du mail du club de l'ES Bouchemaine.

Constata que la demande est trop tardive et a transmis la demande à la commission féminine.

Le président a répondu.

☒ **Mail de M. PRAIZELIN Jacques, Secrétaire du club de l'ES Morannes**

La commission,

Prend connaissance du mail du club de l'**ES Morannes**.

La commission a pris connaissances des demandes.

**Prochaines réunions :**

- *Mardi 17 septembre 2019 (restreinte)*
- *Jeudi 03 octobre 2019*
- *Jeudi 17 octobre 2019*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b>
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

